

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Fauvillers, Monsieur Nicolas STILMANT,

L'autorisation	N°ECP051
Est délivrée à	Monsieur David GODEFROID
Domicilié	Rue des lavandières 33 – 6637 Fauvillers
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Prairie Wisembach », situé N 49.85024° - E 005.70942° à 6637 Wisembach
Superficie	1.5 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	75 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 22/03/2033.

Le 23-03-23

Amélie Collard
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps